

Motion du CG06
sur la voie ferrée Nice Breil Tende Cuneo Vintimille

Le Conseil Général des Alpes-Maritimes rappelle aux Services de l'Etat et de la Région qu'il a déjà en date du 28 juin 2012 voté à l'unanimité une motion pour rappeler les problèmes graves rencontrés par la voie ferrée Nice - Turin et Vintimille-Turin, qui existe depuis de nombreuses années mais qui connaît actuellement des problèmes d'entretien notamment sur la portion française entre le sud de Breil sur Roya et le Col de Tende, portion qui doit être réparée et entretenue aux frais de l'Italie en vertu d'une convention entre les deux Etats du 24 juin 1970, validée par deux lois votées par les deux Parlements français et italien.

Dans le cas de difficultés entre les deux Etats, la convention prévoit une clause d'arbitrage en son article 19. Or, malgré les interventions des élus des Alpes-Maritimes et de la Province de Cuneo, ni le Ministère français des transports, ni le Ministère italien n'ont réuni la commission arbitrale chargée de statuer sur cette difficulté. Aussi cette voie ferrée, faute de financement, l'Italie refusant depuis 2 ans de rembourser à RFF les travaux d'entretien engagés, verra sa vitesse limitée à 40 km/h sur la portion litigieuse de 32km500 et ce à compter du 1^{er} décembre 2013.

La dépense indispensable et urgente est évaluée par RFF à 27 millions d'euros pour le trajet allant du sud de Breil au Col de Tende, dépense qu'il y a lieu de comparer au projet de voie ferrée Lyon – Turin estimé à 26 milliards d'euros dont 900 millions pour les seules études et travaux préliminaires (Avis de la Cour des Comptes Août 2012).

L'importance économique des Alpes-Maritimes et de la Métropole niçoise grâce à l'importante fréquentation touristique de la Côte d'Azur (2^{ème} destination française après Paris), aux pôles économiques qui y sont présents notamment la future OIN Eco Vallée du Var, les Pôles d'activité de Sophia Antipolis, Cannes (notamment avec Thales) et de la Principauté de Monaco, le Pôle mondial de compétitivité Parfums de Grasse, outre l'aéroport Nice Côte d'Azur, second aéroport français après Paris avec 11 millions de passagers par an, rendent indispensable l'amélioration des liaisons ferroviaires reliant la Côte d'Azur au Piémont avec Cuneo et Turin, très complémentaires.

De surcroit, cette voie Nice-Turin qui compte sur son tronçon Nice – Cuneo, 107 tunnels dont 3 hélicoïdaux et 17 viaducs devrait être classée au patrimoine Mondial de l'Unesco, ce qui doperait son trafic touristique.

Les conseillers généraux des Alpes-Maritimes demandent donc que, lors du Sommet Intergouvernemental franco-italien qui se tiendra à Rome le 20 novembre 2013, les chefs d'Etat et de gouvernement français et italien trouvent une solution au problème d'entretien de la voie ferrée Nice-Cuneo-Turin et que les travaux d'entretien indispensables au bon fonctionnement de cette voie, sans ralentissement, soient réalisés immédiatement.